

LE 8 MARS UNE RÉFORME DES RETRAITES CONTRE LES FEMMES



Aujourd'hui les inégalités de pensions entre les hommes et les femmes sont déjà très importantes et ont été aggravées par les réformes précédentes. Les femmes touchent une pension de droit direct de 40 % inférieure à celle des hommes, une fois prise en compte la pension de réversion, l'écart reste de 28 %.

Dans la fonction publique, les retraites moyennes des femmes représentent 80 % de celles des hommes. Cet écart est moindre que dans le secteur privé mais s'explique surtout du fait de la non prise en compte des primes dans le calcul de la retraite qui sont plus fréquentes dans les métiers à dominance masculine. Et aussi que si les carrières des femmes sont relativement similaires à celles des hommes, elles ont moins accès à des postes élevés plus générateurs de primes.

L'allongement de la durée de cotisation, couplé avec un recul de l'âge légal à 64 ans, est injuste et encore plus défavorable pour les femmes (40 % des femmes qui partent à la retraite ont une carrière incomplète) :

- **8 % des femmes et 6 % des hommes de la génération de 1950 ont subi une décote ;**
- **19 % des femmes contre 10 % des hommes ont attendu l'âge auquel la décote ne s'applique plus (aujourd'hui à 67 ans) pour liquider leur retraite.**

L'apport des retraité.es occulté dans la réforme pénalise plus les femmes également, s'agissant de la prise en charge de la petite enfance (21 % des enfants de moins de 6 ans sont gardés par leurs grands parents de manière régulière) et de la prise en charge des personnes âgées dépendantes (62 % des aidant.es sont des femmes, 50 % sont des retraité.es et 29 % des femmes de 59 à 64 ans sont des aidantes).

Les avancées de la réforme annoncées n'en sont pas, notamment sur le minimum de pension à 1200 euros et la prise en compte du congé parental pour obtenir celui-ci. La loi prévoit déjà depuis 2003 une pension minimale à 85 % du SMIC net, soit 1 200 €. Au-delà du fait que ce minimum serait au niveau du seuil de pauvreté monétaire, il resterait conditionné au fait d'avoir validé une carrière complète. Cette mesure ne réglera pas l'enjeu des carrières incomplètes surtout subies encore une fois par les femmes.

À la DGFIP, nous sommes aussi concerné.es, des écarts de rémunération perdurent, dans une administration pourtant encore aujourd'hui majoritairement féminine, et sont dues à différents facteurs dont par exemple :

- Une inégale répartition des sexes par métier (un régime indemnitaire souvent lié à des sujétions ou à des fonctions spécifiques occupées majoritairement par des hommes) ;
- Une distribution inégale des femmes et des hommes par corps et à l'intérieur des corps ;
- Les agents techniques présentent un écart de rémunération qui est lié à deux facteurs : une rémunération des heures de nuit majoritairement versée aux hommes et une féminisation concentrée sur le premier grade ;
- Dans le corps des contrôleurs, on constate l'augmentation très nette de la part des femmes sur les échelons terminaux des grades. Plus d'hommes accèdent à la catégorie supérieure tandis que plus de femmes sont promues dans ce corps et donc y restent.

Ce que nous appelons les planchers collants ou les plafonds de verre restent malheureusement une réalité dans notre administration.

S'agissant des carrières incomplètes ou interrompues, en 2019 à la DGFIP ce sont 23 % des femmes à la DGFIP qui sont à temps partiel contre 6 % d'hommes et 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Sur ce sujet et en complément des éléments donnés précédemment pour financer les retraites, si les femmes dans notre pays étaient payées comme les hommes, ce sont entre 6 et 8 milliards qui iraient directement dans les caisses de retraites.

Nous sommes donc toutes et tous concerné.es par cette réforme injuste, cette réforme de trop, celle qui, si elle passe, ouvrira la porte aux futures réformes des retraites qui accentueront encore les inégalités et injustices.

Continuons à nous mobiliser massivement contre ce projet le 7 mars et sur la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

MARDI 7 ET MERCREDI 8 MARS

**ON ARRÊTE
TOUT.E.S**

